



Cadre réservé au CGF

2024 - 262

OFFRE D'EMPLOI

Nom de la Collectivité : **MAKEMO**

Intitulé du poste : (indiqué en chiffres le nombre) **2 Postes Agent de Police Judiciaire Adjoint**

Catégorie¹ : A B C D

Niveau de diplôme minimum requis : Aucun DNB/CAP/BEP BAC BAC+3

Spécialité¹ : Administrative Technique Sécurité Civile Sécurité Publique

Grade : **Gardien**

Service d'affectation : **Service Police**

Localisation : **Commune de MAKEMO**

Emploi à pourvoir à compter du : **01 juillet 2024** (Date prévisionnelle)

Type de recrutement¹ : Permanent Temporaire

Temps de travail¹ : temps complet temps non complet (durée hebdo : **19.5h/semaine et 84.5h par mois**)

Recrutement ouvert soit à :

- *Tout fonctionnaire communal de spécialité et de grade équivalent ;*
- *Tout fonctionnaire autre que communal de spécialité et de grade équivalent (en détachement)*
- *Tout agent en voie d'intégration dans la spécialité et de grade cité ;*
- *Toutes personnes correspondant au profil recherché et aux conditions statutaires ;*
- *Toutes personnes répondant aux conditions statutaires d'entrée dans la Fonction publique communale ainsi qu'au profil recherché ;*

Missions principales : **agent de police judiciaire adjoint**

- Mission de police administrative : *Il est en charge de prévenir et surveiller les risques d'atteintes au bon ordre, à la tranquillité, et à la salubrité publique ; (prévenir des violences, bagarres sur la voie publique, réguler la circulation sur la voie publique, dégagement des consommateurs d'alcool sur la voie publique, aux abords des commerces)*
- *Effectuer des rondes*
- *Procéder à des recueils d'identité (pour toutes infractions pénales constatées), et à des relevés d'identités (pour établir des procès-verbaux des contraventions qu'ils sont habilités à verbaliser)*
- *Exécute, dans la limite de leurs attributions et sous l'autorité du Maire, les tâches que ce dernier leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique (exécution des arrêtés de police du maire, constatation, par procès-verbaux, des infractions à ces arrêtés).*

Missions de police judiciaire :

- *Seconder, dans leurs fonctions, les officiers de police judiciaire ;*
- *Rendre compte à leurs chefs hiérarchiques de tous crimes, délits ou contraventions dont ils ont connaissance ;*
- *Constater, en se conformant aux ordres desdits chefs, les infractions à la loi pénale et de recueillir tous renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions ;*
- *IL est en charge de verbaliser plusieurs catégories d'infractions, notamment les infractions :*
 - *aux arrêtés de police du Maire ;*

¹ Pour cocher la case en version numérique, double cliquer sur la case et sélectionner « case activée » et OK

- au code de l'environnement en ce qui concerne la protection de la faune et de la flore, la pêche, la publicité...,
- à la police de conservation du domaine routier;
- à la lutte contre les nuisances sonores
- à la législation sur les chiens dangereux

Profil recherché	Pièces à fournir
<ul style="list-style-type: none"> - Rigoureux - Faire preuve de discrétion - Réactivité - Neutralité - Sens du service public et du devoir - Sens des relations humaines - S'exprimer clairement - Être capable de recueillir et analyser les demandes du public - Polyvalence des tâches - Adaptabilité - Maître de l'outil informatique - Bonne connaissance rédactionnelle - Bonne condition physique 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de motivation - Curriculum vitae (CV) - Copie carte nationale d'identité - Diplôme

Rémunération : *conditions statutaires*

Pour tout type de renseignement, nom et coordonnées de l'agent en charge du suivi du dossier : **Monsieur AMARU Temanutea – Secrétaire général de la commune de MAKEMO**

Tel : 40.980.300

Courriel : sg@makemo.pf

Merci d'adresser votre dossier de candidature (pièces à fournir ci-dessous) à envoyer à :

Madame MARITERAGI Manulani - Responsable des Ressources Humaines de la commune de MAKEMO

Tel : 40.980.210.

Courriel : rh@makemo.pf

OU

À la mairie de MAKEMO – 40.980.255 ou par mail : courriers@makemo.pf

Date limite de dépôt des candidatures : 10/06//2024 à 12h00

Le Maire
Félix TOKORAGI

